

VI. FORMATION ET ASSISTANCE

Formation et assistance : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/293)

1. Les colloques et séminaires auxquels le secrétariat a été associé depuis la date à laquelle est paru le rapport sur la formation et l'assistance présenté à la dix-neuvième session de la Commission (A/CN.9/282) continuent de refléter l'intérêt considérable porté aux travaux de la Commission, en particulier, comme on l'a fait remarquer à la dix-neuvième session de la Commission¹, ses travaux dans le domaine de l'arbitrage commercial international.

2. Dans sa résolution 41/77 en date du 3 décembre 1986 sur le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session, l'Assemblée générale :

"9. Réaffirme également l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'œuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance dans le domaine du droit commercial international et réaffirme qu'il est souhaitable que la Commission parraine des colloques et des séminaires, en particulier ceux qui sont organisés sur une base régionale, afin de promouvoir la formation et l'assistance dans le domaine du droit commercial international et, à cet égard :

"a) Remercie les organisations et institutions régionales qui ont collaboré avec le secrétariat de la Commission à l'organisation de séminaires et de colloques régionaux dans le domaine du droit commercial international;

"b) Se félicite des initiatives prises par la Commission et son secrétariat en vue de collaborer avec d'autres organismes et institutions à l'organisation de séminaires régionaux;

"c) Invite les gouvernements et les organisations et institutions internationales à aider le secrétariat de la Commission à financer et organiser des séminaires et des colloques régionaux, en particulier dans les pays en développement;

"d) Invite les gouvernements, les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, les organisations, les institutions et les particuliers à verser des contributions volontaires pour permettre la reprise du programme de la Commission visant à octroyer régulièrement des bourses à des candidats de pays en développement pour leur permettre de participer à ces colloques et séminaires;"

¹Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa dix-neuvième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 17 (A/41/17), par. 268.

3. Les principales activités entreprises dans ce domaine depuis la date à laquelle a été publié le rapport sur la formation et l'assistance présenté à la dix-neuvième session de la Commission (A/CN.9/282) sont exposées ci-après dans l'ordre chronologique dans lequel elles se sont déroulées ou doivent se dérouler.

4. Le secrétariat de la CNUDCI :

a) A participé à la neuvième Conférence interaméricaine sur l'arbitrage international (du 30 avril au 2 mai 1986, à Miami en Floride) organisée par la Commission interaméricaine d'arbitrage commercial et l'International Commercial Dispute Resolution Center (de Floride). Y ont participé des juristes de la plupart des pays d'Amérique latine et des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Parmi les principales questions examinées figuraient le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

b) A participé à la Conférence "East Meets West: Resolution of International Commercial Disputes in the Pacific Rim" (les 12 et 13 mai 1986 à Vancouver en Colombie britannique) organisée par la faculté de droit de l'Université de Colombie britannique et le Gouvernement de la Colombie britannique. Y ont participé des juristes du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de divers pays d'Extrême-Orient. Parmi les principales questions examinées figurait la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

c) A participé à une conférence sur les travaux de la CNUDCI et l'unification du droit commercial international (le 22 mai 1986 à Valence en Espagne) organisée par la Chambre de commerce, d'industrie et de navigation de Valence. Y ont participé des juristes, des universitaires et des hommes d'affaires. Les principaux sujets examinés étaient les travaux de la CNUDCI dans le domaine des paiements internationaux et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

d) A participé à un séminaire intitulé "Trade Data Transmission: A Uniform Code" (du 3 au 5 septembre 1986 à Cambridge en Angleterre) organisé par l'Université de Cambridge. Ce séminaire avait pour objet d'examiner les problèmes juridiques que pose la transmission de données commerciales et qui pourraient être réglés par un code de conduite applicable aux parties recourant à ce mécanisme;

e) A participé à la vingt et unième Conférence biennale de l'Association internationale du barreau (du 15 au 19 septembre 1986 à New York) à laquelle ont participé des juristes de pays du monde entier. Parmi les

questions examinées figuraient la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, le projet de règles uniformes sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport et le projet de guide juridique pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles;

f) A participé à une conférence sur le commerce géré par ordinateur (du 15 au 17 septembre 1986 à Paris) organisée par la Commission économique pour l'Europe, la Commission des Communautés européennes, les organisations nationales de facilitation du commerce des Communautés européennes, l'International Article Numbering Association et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Y ont participé des juristes et des hommes d'affaires. Parmi les questions examinées à la Conférence figuraient les activités de la CNUDCI relatives au commerce assisté par ordinateur;

g) A participé à un séminaire sur les aspects juridiques du commerce extérieur (du 13 au 17 octobre 1986 à New Delhi) organisé par le Centre du commerce international CNUDCED/GATT en coopération avec le secrétariat de la CNUDCI. Les participants provenaient de ministères, d'organismes de promotion du commerce, de chambres de commerce et d'entreprises commerciales d'Etat de l'Inde et de pays voisins. Parmi les principales questions examinées figuraient la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et les textes de la CNUDCI sur le règlement des litiges;

h) A participé à un séminaire sur la réforme possible de la loi d'arbitrage de la République fédérale d'Allemagne (le 7 novembre 1986 à Bonn) organisé par l'Institut allemand d'arbitrage. Y ont participé des juristes, des universitaires et des hommes d'affaires. La Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage international a été le principal sujet examiné;

i) A participé aux journées d'études régionales asiatiques sur la coopération industrielle et la promotion du commerce au moyen d'arrangements de règlements en produits (du 12 au 16 janvier 1987 à Bangkok en Thaïlande) organisées conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Association des organismes de commerce d'Etat des pays en développement (ASTRO) et le Centre international des entreprises publiques des pays en développement (ICPE). Y ont participé des représentants des pouvoirs publics et des hommes d'affaires de pays d'Asie. Parmi les sujets examinés figuraient les aspects juridiques des arrangements de règlement en produits;

j) A participé à une conférence sur l'arbitrage au Québec à l'occasion de l'inauguration du Centre d'arbitrage commercial international et national du Québec (les 15 et 16 janvier 1987 à Québec). Y ont participé des représentants des pouvoirs publics, des juristes, des universitaires et des hommes d'affaires. Parmi les principales questions examinées figurait la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

k) A poursuivi sa collaboration avec des professeurs de droit de l'Université de Vienne et de l'Université des

sciences économiques de Vienne pour l'organisation d'une série de conférences intitulée "Forum pour le droit commercial international/*Forum für internationale Wirtschaftsrecht*". Les thèmes des conférences faites par des chercheurs et des experts, notamment des participants à des réunions de la CNUDCI et des fonctionnaires du secrétariat, portaient sur diverses questions traitées par la Commission, et d'autres questions de droit international. Y ont participé des juristes, des universitaires, des hommes d'affaires et des fonctionnaires de services juridiques résidant à Vienne, et, lorsque ces conférences ont eu lieu en même temps qu'une réunion de la CNUDCI, des représentants et observateurs d'autres pays. Pendant la période couverte par le présent rapport, le secrétariat a fait une présentation sur le guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds (29 janvier 1987);

l) A participé à un séminaire sur les contrats internationaux conclus par des moyens électroniques (les 3 et 4 mars 1987 à Madrid en Espagne) organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Madrid en collaboration avec l'Institut du droit et de la pratique des affaires internationales de la Chambre de commerce internationale. Parmi les principales questions examinées figuraient les travaux de la CNUDCI et de l'Organisation des Nations Unies en général visant à uniformiser les pratiques dans ce domaine;

m) A participé à une conférence intitulée: "Electronic Banking: Tomorrow's Banks and Yesterday's Laws: Bridging the Gap" (les 9 et 10 mars 1987 à Bruxelles en Belgique). Y ont participé des banquiers et juristes de la région. Parmi les sujets traités figurait le cadre juridique de la banque électronique, examiné à partir des travaux effectués pour le guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds;

n) Participera à la XXVI^e Conférence de l'Association interaméricaine du barreau (du 9 au 15 mai 1987 à Buenos-Aires en Argentine). Des centaines de juristes d'Amérique du Sud et d'Amérique du Nord doivent y prendre part. Parmi les questions qui seront examinées figurent la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980);

o) Coopère avec la Fédération latino-américaine de banques (Federación Latinoamericana de Bancos, FELABAN) à l'organisation d'un colloque portant sur les textes de la CNUDCI en matière de paiements internationaux qui aura lieu du 1^{er} au 3 juin 1987 à Mexico. Y participeront des juristes de banques et des professeurs de droit de nombreux pays d'Amérique latine. Les sujets examinés seront le projet de convention de la CNUDCI sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, le guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds et les travaux qui auront été effectués pour l'élaboration de règles modèles relatives aux transferts électroniques de fonds.

5. En plusieurs occasions, des représentants du secrétariat de la CNUDCI ont fait des conférences à Vienne destinées à des étudiants en droit ou à des juristes

sur des questions liées aux travaux de la Commission. Le secrétariat a en outre publié dans des revues juridiques des articles sur les divers aspects des travaux de la Commission.

6. Depuis la dix-neuvième session de la Commission, trois stagiaires ont reçu une formation au secrétariat de la CNUDCI et ont participé à des projets en cours de la Commission.

7. Le secrétariat de la CNUDCI remercie les organisateurs des conférences, séminaires et réunions mentionnés ci-dessus d'avoir invité le secrétariat à y prendre part. Dans la plupart des cas, les frais de participation du secrétariat ont été couverts en totalité ou en partie par les organisateurs. Il est dans les intentions du secrétariat de se tenir en rapport avec les gouvernements et les organisations dans le but de collaborer avec eux à l'organisation des colloques et séminaires.